

BENOIT HAMON MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr/dgccrf

Paris, le 10 février 2013 N° 393

Viande de cheval dans les plats cuisinés : Benoît HAMON fait le point sur l'état d'avancement de l'enquête menée par la DGCCRF

Benoît HAMON, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation, tient à saluer la rapidité avec laquelle le service national d'enquête (SNE) de la DGCCRF a été en mesure de déterminer le circuit de commercialisation de la viande impliquée dans cette affaire. Il se confirme que le fournisseur de l'usine luxembourgeoise, appartenant au groupe Comigel, est le groupe français Poujol. Celui-ci a acquis la viande surgelée auprès d'un trader chypriote, qui avait sous-traité la commande à un trader situé aux Pays-Bas, ce dernier s'étant fourni auprès d'un abattoir et d'un atelier de découpe situés en Roumanie.

Les professionnels ont également réagi rapidement. Les opérateurs concernés ont procédé au retrait des plats cuisinés, d'ores et déjà identifiés, impliqués dans cette affaire.

L'enquête se poursuit. Elle établira très vite la liste des clients auxquels Comigel a vendu, en France et en Europe, des produits fabriqués à partir de viande acquise auprès du groupe Poujol.

Le SNE de la DGCCRF déterminera, pour la France, si la tromperie, sur la nature de la viande utilisée, relève d'une ou plusieurs négligences ou s'il y a une volonté manifeste d'enfreindre la réglementation pour un profit financier. Il s'agit aussi d'évaluer l'ampleur du préjudice économique. L'enquête devra mettre en exergue si d'autres circuits d'approvisionnement que celui mis au jour sont à suspecter. D'ores et déjà, les contrôles sur la traçabilité des viandes, en particulier de bœuf, sont immédiatement renforcés, de l'abattage à la commercialisation en passant par la transformation.

Demain, Benoît Hamon, ministre délégué chargé de la consommation, Stéphane Le Foll, ministre chargé de l'agriculture et Guillaume Garot, ministre délégué chargé de l'agroalimentaire, réuniront dans l'après-midi, à Bercy, les acteurs de la filière. Il s'agira de rappeler les exigences règlementaires en matière de traçabilité des viandes et de s'assurer du retrait des marchandises litigieuses.

Benoît Hamon réunira également les associations de consommateurs pour faire un point de situation avec elles.

Il effectuera un nouveau point de situation en milieu de semaine.

Cabinet de Benoît HAMON - Anne-Sophie DE FAUCIGNY: 01 53 18 41 04

Contact presse DGCCRF Marie Taillard : tél : 01 44 97 23 91 - communication@dgccrf.finances.gouv.fr

